

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

Séance du 21 MARS 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Mondelange s'est réuni en séance ordinaire salle Europe sous la Présidence de Monsieur SCHMITT Gilbert, Maire, suivant convocation faite le 15 mars 2011.

Monsieur le Maire procède à l'appel :

Membres présents :

Messieurs SCHMITT – TRIVELLATO – ZORATTI – GUERHARD –MARTINEL – MOLINET –
DEDENON – FELLAG - LAMARLE - SARI - RIECKENBERG – GROSJEAN - SADOCCO – FRITZ
Mesdames TOFFOLINI – BIORDI - LAMARLE - PELLENZ – LAGANA – SOLVER – ROEHRIG - DA
COSTA – FISCH - FROHBERG - BECK - LEMOINE - MALONI

Membres absents excusés:

Mesdames DJAMAA – NICOLAI

Membres ayant donné procuration:

Madame DJAMAA à Monsieur LAMARLE
Madame NICOLAI à Monsieur ZORATTI

ORDRE DU JOUR

(avec présentation des points)

Installation de Madame FISCH Chantal, Conseillère Municipale suite au décès de Madame Patricia WAGNER. Une minute de silence sera effectuée en la mémoire de Madame WAGNER.

Désignation du Secrétaire de Séance

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2010

Décisions de Monsieur le Maire :

N° 50/2010 : décide de confier à HOME CONCEPT SYSTEM à COURCELLES-CHAUSSY la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé du marché réhabilitation et embellissement de la rue du Camp, de l'Eglise, Saint Jean et de l'Ilot de l'Eglise Saint Maximin d'un montant total HT de 2.200,- €.

N° 51/2010 : décide de confier à l'imprimerie l'HUILLIER à Florange – le lot I – Impression du marché impression et conception graphique pour les lots suivants :

- lot I-1 : bulletins municipaux – minimum : 2.000 € - maximum : 8.000 €
- lot I-2 : cartes de visites – 500 cartes pour 88 €
- lot I-4 : feuilles à en-tête – minimum : 300 € - maximum : 800 €
- lot I-6 : tickets détachables et bons d'interventions – minimum : 150 € - maximum : 600 €
- lot I-7 : magazines d'informations mensuels – minimum HT : 2.000 € - maximum : 6.000€

N° 52/2010 : décide de confier à l'imprimerie INTER'PRINT à Marly le lot I – Impression du marché impression et conception graphique pour les lots suivants :

- lot I-3 : cartes de vœux : 3.000 exemplaires
- lot I-5 : cartes de bus : minimum : 200 € - maximum : 600 €

N° 53/2010 : décide de confier à Imprimerie INTER'PRINT à Marly le lot II – Conception graphique du marché impression et conception graphique pour les lots suivants :

- lot II-1 : magazines d'information mensuels pour un montant HT minimum : 2.500 € - maximum : 9.000 €
- lot II-2 : bulletins municipaux pour un montant HT minimum : 1.000 € - maximum : 4.000€

N° 54/2010 : décide de confier à DAVID'M PAYSAGES à DELME l'entretien des espaces verts 2011 pour un montant total de 10.046 € HT

- lot I : tonte : 9.106 €
- lot II : débroussaillage : 940 €

N° 55/2010 : décide de signer la convention avec le CERCLE MUSICAL DE MONDELANGE pour l'inauguration de la devise républicaine du 18 décembre 2010. Le montant alloué pour la prestation est de 600,- €.

N° 56/2010 : décide de signer l'avenant n°1 avec SECALOR à PELTRE pour le marché de maîtrise d'œuvre relative à la démolition d'un ensemble de bâtiments (33, rue de Bousse, 405A, rue de Metz, 44, rue de la Gare) validant le coût prévisionnel définitif qui est de 8.611,20 € TTC.

N° 01/2011 : décide de confier à PRO HYGIENE SERVICE à SAINTE MARIE AUX CHENES le marché à bons de commandes des produits d'entretien 2011 pour un montant minimum de 5.000,- € HT et un maximum de 20.000,- € H.T.

Finances – Administration générale

Point n° 1. - COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Examen et approbation du Compte Administratif 2010 dont un projet est joint à la convocation.

Point n° 2. - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Examen et approbation du Compte Administratif 2010 dont un projet est joint à la convocation.

Point n° 3. - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU STADE

Examen et approbation du Compte Administratif 2010 dont un projet est joint à la convocation.

Point n° 4. - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET ANNEXE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Examen et approbation du Compte Administratif 2010 dont un projet est joint à la convocation.

**RESULTATS C.A. 2010 – VILLE - BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT, DU
LOTISSEMENT DU STADE ET DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

<i>En Euros</i>	<i>Budget Ville</i>	<i>Budget Assainissement</i>	<i>Budget Lotissement</i>	<i>Budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage</i>
Fonctionnement				
Recettes	4 977 547,45	81 557,47	16 409,68	118 645,98
Dépenses	3 939 334,97	71 321,67	16 409,68	117 968,31
Résultat	+ 1 038 212,48	+ 10 235,80	0	+ 677,67
Investissement				
Recettes	2 997 332,11	368 001,60	0	118 247,11
Dépenses	3 241 473,12	389 869,14	0	22 677,55
Résultat	- 244 141,01	+21 867,54	0	+ 95 569,56
Résultat Budget total	+ 794 071,47	+ 32 103,34	0	+ 96 247,23
Restes à réaliser		0	0	0
Recettes	243 300,00	0	0	0
Dépenses	437 900,00	0	0	0
Résultat	-194 600,00	0	0	0
RESULTAT FINAL	+ 599 471,47	+ 32 103,34	0	+ 96 247,23

Point n° 5. - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat portera sur les orientations générales du budget primitif 2011.

Une note concernant le débat d'orientation budgétaire est fournie en annexe de la présente convocation.

Sont également joints à la convocation :

⌘ la situation de la dette au 01.01.2011

⌘ un état des bases notifiées 2011 et taux des 3 taxes 2010

⌘ un état de la Dotation Globale de Fonctionnement 2011

⌘ un état prévisionnel du programme pluriannuel d'investissement

Point n° 6. - IMPUTATION DES BIENS MEUBLES D'UNE VALEUR INFÉRIEURE A 500 EUROS ET DUREE D'AMORTISSEMENT – BUDGET DE LA VILLE

Il s'agit de permettre pour l'année budgétaire 2011 l'affectation en section d'investissement des biens meubles, d'une valeur inférieure à 500 euros à condition qu'ils aient une durée de vie supérieure à un an et de fixer à un an leur durée d'amortissement.

Point n° 7. - IMPUTATION DES BIENS MEUBLES D'UNE VALEUR INFÉRIEURE A 500 EUROS ET DUREE D'AMORTISSEMENT – BUDGET DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Il s'agit de permettre pour l'année budgétaire 2011 l'affectation en section d'investissement des biens meubles, d'une valeur inférieure à 500 euros à condition qu'ils aient une durée de vie supérieure à un an et de fixer à un an leur durée d'amortissement.

Point n° 8. - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES - ANNEE 2011

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser la signature d'une convention avec la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales fixant les modalités financières liées à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage. Pour l'année 2011, une subvention de 25 430,40 euros sera versée à la commune.

Point n° 9. - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SISCODIPE

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à engager le projet suivant :
Enfouissement des réseaux rue du Camp, rue de l'Eglise, rue Saint Jean et Ilot de l'Eglise Saint Maximin pour un montant de 131 391 euros HT et à solliciter les subventions correspondantes auprès du SISCODIPE.

Point n° 10. - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL – CONTRAT PATRIMOINE

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager le projet relatif à la mise en place d'un dispositif anti-pigeons à l'Eglise Saint Maximin pour un montant de 2 465 euros HT et à solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du contrat patrimoine.

Point n° 11. - REMBOURSEMENT DE SINISTRE

Il s'agit d'accepter le remboursement d'une somme de 1 693,73 euros en règlement d'un sinistre survenu le 01 août 2010 (vol à l'école maternelle les Eglantines).

Intercommunalité

Point n° 12.- MISE A JOUR DES STATUTS DU SIEGVO

Par délibération en date du 9 mars 2010, le Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne a adopté la mise à jour de ses statuts formalisant l'ajout de la commune d'Ars sur Moselle à la liste des communes adhérentes au SIEGVO. Par ailleurs, sur demande des services de la Préfecture, l'article 5.2 des statuts concernant les modalités de retrait d'une commune et l'article 7 concernant la composition du bureau du comité directeur ont également été modifiés. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les statuts modifiés.

La copie des statuts initiaux, ainsi que celle des observations de la Préfecture et des statuts modifiés sont jointes à la présente convocation.

AUTRES COMMUNICATIONS

Les dossiers présentés au Conseil Municipal pourront être consultés au Secrétariat du Maire.

DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, Madame DA COSTA comme secrétaire de séance. Elle sera assistée de Monsieur HEIP, Directeur Général des Services.

Approbation du compte rendu du 13 décembre 2010 : 1 Abstention (Monsieur FELLAG)

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Point n° 1

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur SCHMITT Gilbert, quitte la salle. Madame PELLENZ donne lecture des réalisations au niveau de chaque chapitre du compte administratif de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs FRITZ – SADOCCO – GROSJEAN – Mesdames MALONI – BECK – FROHBERG – LEMOINE)

ARRETE le compte administratif 2010, comme suit :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale.	A	4 035 520,00	4 861 170,00	8 896 690,00
	Titres de recettes émis*.	B	2 997 332,11	4 577 547,45	7 574 879,56
	Restes à réaliser.	C			
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales.	D	4 035 520,00	4 861 170,00	8 896 690,00
	Engagements.	E			
	Mandats émis*.	F	2 729 958,24	3 939 334,97	6 669 293,21
	Dépenses engagées non mandatées.	G			
Solde d'exécution					
RESULTAT DE L'EXERCICE	(B-F) Excédent.		267 373,87	638 212,48	905 586,35
	(F-B) Déficit.				
	Reste à réaliser				
	(C-G) Excédent.				
	(G-C) Déficit.		194 600,00		194 600,00
RESULTAT REPORTE	Excédent.			400 000,00	
	Déficit.		511 514,88		111 514,88
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté)				
	Excédent.			1 038 212,48	599 471,47
	Déficit.		438 741,01		

Point n° 2

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur SCHMITT Gilbert, quitte la salle. Madame PELLENZ donne lecture des réalisations au niveau de chaque chapitre du compte administratif de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs FRITZ – SADOCCO – GROSJEAN – Mesdames MALONI – BECK – FROHBERG – LEMOINE)

ARRETE le compte administratif 2010 du budget annexe de l'assainissement comme suit :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale.	A	453 253,38	81 350,00	534 603,38
	Titres de recettes émis*.	B	372 965,76	81 557,47	454 523,23
	Restes à réaliser.	C			
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales.	D	453 253,38	81 350,00	534 603,38
	Engagements.	E			
	Mandats émis*.	F	368 001,60	67 387,85	435 389,45
	Dépenses engagées non mandatées.	G			
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	(B-F) Excédent.		4 964,16	14 169,62	19 133,78
	(F-B) Déficit.				
	Reste à réaliser				
	(C-G) Excédent.		16 903,38		12 969,56
	(G-C) Déficit.			3 933,82	
RESULTAT REPORTE	Excédent.				
	Déficit.				
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté)				
	Excédent.		21 867,54	10 235,80	32 103,34
	Déficit.				

Point n° 3

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU STADE

Monsieur SCHMITT Gilbert, Maire, quitte la salle. Madame PELLENZ donne lecture des réalisations au niveau de chaque chapitre du compte administratif du budget annexe du lotissement du Stade de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs FRITZ – SADOCCO – GROSJEAN – Mesdames MALONI – BECK – FROHBERG – LEMOINE)

ARRETE le compte administratif 2010, comme suit :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale.	A		18 421,00	18 421,00
	Titres de recettes émis*.	B			
	Restes à réaliser.	C			
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales. . .	D		18 421,00	18 421,00
	Engagements.	E			
	Mandats émis*.	F		16 409,68	16 409,68
	Dépenses engagées non mandatées. .	G			
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	(B-F) Excédent.				
	(F-B) Déficit.			16 409,68	16 409,68
	Reste à réaliser				
	(C-G) Excédent.				
	(G-C) Déficit.				
RESULTAT REPORTE	Excédent.			16 409,68	16 409,68
	Déficit.				
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté)				
	Excédent.			0	0
	Déficit.				

Point n° 4

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur SCHMITT Gilbert, Maire, quitte la salle. Madame PELLENZ donne lecture des réalisations au niveau de chaque chapitre du compte administratif du budget annexe de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 20 voix Pour (Monsieur FELLAG ne participant pas au vote) et 7 Contre (Messieurs FRITZ – SADOCCO – GROSJEAN – Mesdames MALONI – BECK – FROHBERG – LEMOINE)

ARRETE le compte administratif 2010, comme suit :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale.	A	116 000,00	118 800,00	234 800,00
	Titres de recettes émis*.	B	77 587,74	106 930,40	184 518,14
	Restes à réaliser.	C			
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales. . .	D	116 000,00	118 800,00	234 800,00
	Engagements.	E			
	Mandats émis*.	F	22 677,55	117 968,31	140 645,86
	Dépenses engagées non mandatées. .	G			
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	(B-F) Excédent.		54 910,19		43 872,28
	(F-B) Déficit.			11 037,91	
	Reste à réaliser				
	(C-G) Excédent.				
	(G-C) Déficit.				
RESULTAT REPORTE	Excédent.		40 659,37	11 715,58	52 374,95
	Déficit.				
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté)				
	Excédent.		95 569,56	677,67	96 247,23
	Déficit.				

Madame PELLENZ rappelle les règles concernant le débat d'orientation budgétaire et précise que les conseillers ont reçu avec la convocation à la présente séance les documents suivants :

⌘ *la situation de la dette au 01.01.2011*

⌘ *un état des bases notifiées 2011 et taux des 3 taxes 2010*

⌘ *un état de la Dotation Globale de Fonctionnement 2011*

⌘ *un état prévisionnel du programme pluriannuel d'investissement*

Le Compte Administratif venant d'être voté au point précédent laisse apparaître un résultat final excédentaire de **599 471,47**euros sur le budget principal qui tient compte des opérations d'ordre et des restes à réaliser, d'un excédent de **32 103,34** euros sur le budget assainissement et d'un excédent au budget de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de **96 247,23** euros.

En ce qui concerne le fonctionnement :

Les dépenses :

Depuis maintenant trois ans, les dépenses réelles augmentent modérément en fonctionnement (+ 0,66% pour les dépenses réelles en 2010). La gestion contenue et la recherche d'économies permet d'obtenir des dépenses réelles de fonctionnement bien inférieures à l'inflation depuis deux ans. Cela a été effectué tout en ayant créé ou pérennisé des nouveaux services comme le Relai assistantes maternelles ou l'accueil des gens du voyage imposé par l'Etat et le Département à la Commune. A service constant, les dépenses communales sont en diminution depuis 2008.

Les services à la population seront bien entendu maintenus et renforcés :

- maintien des aides aux associations,
- renforcement de l'aide aux écoles,
- renforcement du service périscolaire et jeunesse devant le développement de la demande d'accueil,
- développement des subventions au CCAS devant les besoins croissants rencontrés par les habitants,

Les prévisions de dépenses réelles seront en hausse de 1,03% pour l'année 2011, soit deux fois moins que l'inflation prévisionnelle, et ce, malgré des manifestations exceptionnelles comme le camp de jeunes international qui se déroulera à Mondelange en 2011 et le recensement de la population.

Les recettes :

Pour la première fois depuis 2006, les recettes ont fortement augmenté en 2010 sous l'effet notamment des hausses de bases d'impôts (76 000 €), des hausses de taux (32 000 €) et des droits de mutations (66 000 €).

La baisse des dotations et compensations de l'Etat (- 300 000 € cumulés en quatre ans) est compensée par les hausses d'impôts et de droits de mutation pour la première fois depuis 2006.

Mais la Loi de Finances prévoit que les dotations seront gelées en valeur de 2011 à 2013.

Pour ce qui concerne les bases des 4 taxes, la revalorisation des bases a été fixée par les services de l'Etat à 2% par la loi de finances. Cependant, il est à noter qu'à ce jour, les bases des impôts locaux n'ont pas encore été notifiées officiellement à la Commune.

Le taux départemental de taxe d'habitation s'additionnera en 2011 au taux communal et disparaîtra de la « colonne » du Conseil Général sur la feuille de taxe d'habitation 2011. Cependant, la commune ne percevra aucun produit supplémentaire et les habitants ne paieront aucune hausse de taxe d'habitation (en dehors de la hausse des bases décidée par l'Etat).

Reste la problématique de la suppression de la taxe professionnelle qui est sensée être compensée en 2011 mais dont l'évolution future n'est pas encore complètement assurée.

D'ailleurs, en 2011, la commune de Mondelange perd 13 000 € de compensation par rapport à 2010 (1 152 000 € au lieu de 1 165 000 € - notification du 18 décembre 2010).

L'effet ciseaux (augmentation des dépenses et diminution des recettes) s'interrompt donc en 2010 sous l'effet d'un dynamisme des bases et des droits de mutations (142 000 € soit 82% des recettes supplémentaires) et l'évolution des taux (32 000 € soit 18% des recettes supplémentaires).

Cette situation ne nécessitera donc pas de modifications des taux des taxes communales pour 2011 même s'il est important de noter que parmi les recettes de fonctionnement de 2011, 110 000 € soit 2,2% des recettes sont constitués de recettes exceptionnelles du fait du transfert du budget assainissement au SIAVO (56 000 €), du départ en retraite pour invalidité de deux agents (42 000 €) et de la dotation au recensement de la population (12 000 €). Ces recettes n'existeront donc plus dans le budget 2012.

En ce qui concerne l'investissement :

La Commune dispose de marges de manœuvres importantes en matière d'endettement puisque le travail réalisé a permis de fixer les trois-quarts de la dette en taux fixes et de trouver une dette de plus de 30% inférieure à celle de 2000. L'encours de la dette est désormais inférieur de 20% à celui des communes de même strate.

Pour le mandat actuel, l'objectif consiste à disposer d'un encours de dette de 5 millions d'euros en 2014, soit un niveau inférieur de 20% à celui des communes de même strate. Cela sera permis par l'extinction de 12 emprunts d'ici 2014 dont 6 en 2012.

Monsieur TRIVELLATO liste les principaux travaux et principales acquisitions à réaliser en 2011

Sur la base du programme prévisionnel de 3 ans arrêté en 2009, les travaux 2011 prévus sont les suivants (hors remboursements d'emprunts) (liste non exhaustive) :

- Solde enfouissement de réseaux rue du Nord et rue du Cimetière (250.000 €)
- Solde réfection de diverses façades (presbytère, services techniques, boulodrome) (55.000 €)
- Solde création de parcs et lieux de promenades (40.000 €)
- Enfouissement de réseaux Ilot de l'église Saint Maximin, rue du Camp, rue de l'Eglise et rue Saint Jean (2.000.000 €)
- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la rue de Metz (70.000 €)
- Réfection des city-stades (100.000 €)
- Arrosage automatique terrain de foot Frohberg (50.000 €)
- Achat divers de matériels et mobiliers pour les écoles et bâtiments communaux (115.000 €)
- Achat de véhicules pour les services municipaux (100.000 €)
- Solde étude d'aménagement zone SAVOILOR (10.000 €)

- Etude d'aménagement d'un centre socio-culturel (50.000 €)
- Achat de terrains (rue des Fleurs et rue Bizet) (60.000 €)

Pour l'année 2012, les principaux travaux d'ores et déjà programmés concernent :

- Enfouissement de réseaux rue de Metz (2.500.000 €)
- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la rue de la Gare (50.000 €)

Point n° 6

OBJET : IMPUTATION DES BIENS MEUBLES D'UNE VALEUR INFÉRIEURE A 500 EUROS ET DUREE D'AMORTISSEMENT – BUDGET DE LA VILLE

Madame PELLENZ rappelle l'article 47 de la loi de finances rectificative pour 1998 stipulant que ne peuvent être imputés en section d'investissement les biens meubles d'un montant inférieur à 500 euros TTC et précise que l'arrêté n° NOR/INT/BO100692M du 26/10/2001 fixe la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quelle que soit la valeur unitaire. Il convient de compléter cette liste par les biens suivants n'y figurant pas :

- Administration et services généraux
 - Mobilier : tables – chaises – urnes élections – isolements – chauffeuses et mobiliers petite enfance
 - Matériel informatique et de sonorisation : périphériques (souris – claviers – écrans – graveurs – mémoires – cartes réseaux), lecteurs CD et DVD
 - Chauffage sanitaire : sondes – thermostats
 - Matériel plomberie - sanitaire
 - Vitrage
 - Extincteurs
- Voirie et réseaux divers : miroirs circulation
 - Matériel de voirie : corbeilles – panneaux - bancs
 - Eclairage public, électricité : illuminations
 - Bordures, bordures chasse-roue
- Services techniques, atelier, garage
 - Escabeaux
- Dans le cadre d'un premier équipement
 - Vaisselle, couverts, verrerie

Madame PELLENZ demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir permettre l'affectation en section d'investissement de tous les biens meubles d'une valeur inférieure à 500 euros et propose de fixer à un an leur durée d'amortissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 22 voix Pour et 7 Contre (Messieurs FRITZ – SADOCCO – GROSJEAN – Mesdames MALONI – BECK – FROHBERG – LEMOINE)

AUTORISE pour l'année budgétaire 2011, l'affectation en section d'investissement de tous les biens meubles d'une valeur inférieure à 500 euros à condition que ceux-ci aient une durée de vie supérieure à un an.

FIXE à un an leur durée d'amortissement.

Point n° 7

OBJET : IMPUTATION DES BIENS MEUBLES D'UNE VALEUR INFÉRIEURE A 500 EUROS ET DUREE D'AMORTISSEMENT – BUDGET DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Madame PELLENZ rappelle l'article 47 de la loi de finances rectificative pour 1998 stipulant que ne peuvent être imputés en section d'investissement les biens meubles d'un montant inférieur à 500 euros TTC et précise que l'arrêté n° NOR/INT/BO100692M du 26/10/2001 fixe la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quelle que soit la valeur unitaire. Il convient de compléter cette liste par les biens suivants n'y figurant pas :

- Administration et services généraux
 - Mobilier : tables – chaises – urnes élections – isolements
 - Matériel informatique : périphériques (souris – claviers – écrans – graveurs – mémoires – cartes réseaux)
 - Chauffage sanitaire : sondes – thermostats
 - Extincteurs
- Voirie et réseaux divers : miroirs circulation
 - Matériel de voirie : corbeilles – panneaux – bancs
 - Bacs poubelle et containers poubelles
 - Bordures, bordures chasse-roue
- Services techniques, atelier, garage
 - Escabeaux

Madame PELLENZ demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir permettre l'affectation en section d'investissement de tous les biens meubles d'une valeur inférieure à 500 euros et propose de fixer à un an leur durée d'amortissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 22 voix Pour et 7 Contre (Messieurs FRITZ – SADOCCO – GROSJEAN – Mesdames MALONI – BECK – FROHBERG – LEMOINE)

AUTORISE pour l'année budgétaire 2011, l'affectation en section d'investissement de tous les biens meubles d'une valeur inférieure à 500 euros à condition que ceux-ci aient une durée de vie supérieure à un an.

FIXE à un an leur durée d'amortissement.

Point n° 8

OBJET : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES – ANNEE 2011

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'accepter la signature d'une convention avec la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales fixant les modalités d'attribution de l'aide financière destinée aux communes gérant une aire d'accueil des gens du voyage.

Pour l'année 2011, une subvention de 25.430,40 euros sera versée à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, (Monsieur FELLAG ne participant pas au vote)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Point n° 9

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SISCODIPE

Monsieur TRIVELLATO présente au Conseil Municipal le projet faisant l'objet d'une demande de subvention auprès du SISCODIPE ;

Il s'agit des travaux d'enfouissement des réseaux rue du Camp, rue St Jean, rue de l'Eglise et Ilot de l'Eglise Saint Maximin.

Le montant global des travaux s'élève à 131.391,- euros HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager le projet,

SOLLICITE une subvention auprès du SISCODIPE,

APPROUVE le projet tel qu'il est décrit dans les documents joints, ainsi que son coût, son échéancier et son plan de financement prévisionnel,

S'ENGAGE à assurer le financement de la partie non couverte par la subvention demandée,

DIT que les crédits budgétaires seront prévus au budget primitif 2011 à l'article 1346-154-816,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Point n° 10

OBJET : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF ANTI-PIGEONS A L'EGLISE SAINT MAXIMIN – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL : CONTRAT PATRIMOINE

Monsieur TRIVELLATO présente au Conseil Municipal le projet relatif à la mise en place d'un dispositif anti-pigeons à l'Eglise Saint Maximin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager le projet relatif à la mise en place d'un dispositif anti-pigeons à l'Eglise Saint Maximin,

APPROUVE le projet tel qu'il est décrit dans les documents joints, ainsi que son coût, son échéancier et son plan de financement prévisionnel,

PRECISE que le coût global de cette opération est estimé à 2.465,- euros HT et sollicite une subvention d'un montant de 739,50 euros auprès du Conseil Général au titre du contrat Patrimoine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Point n° 11

OBJET : REMBOURSEMENT DE SINISTRE

Monsieur TRIVELLATO demande au Conseil Municipal d'accepter le montant de l'indemnisation proposée de :

- 1.693,73 euros en règlement d'un sinistre survenu le 1^{er} août 2010 (vol à l'école maternelle Les Eglantines)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTE le montant des indemnisations proposées par SMACL ASSURANCES.

Point n° 12

OBJET : MISE A JOUR DES STATUTS DU SIEGVO

Monsieur TRIVELLATO informe le Conseil Municipal que lors de sa réunion du 9 mars 2010, le Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne a accepté la modification des statuts du Syndicat formalisant l'ajout de la commune d'Ars sur Moselle à la liste des communes adhérentes au SIEGVO.

Suite à l'envoi de cette délibération au contrôle de légalité, les services de la Préfecture ont adressé un courrier demandant de modifier ces statuts et notamment l'article 5.2 concernant les modalités de retrait d'une commune et l'article 7 concernant la composition du bureau du comité directeur.

Le bureau du comité directeur du SIEGVO, lors de sa réunion du 12 octobre 2010 a émis un avis favorable sur ces statuts.

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces statuts modifiés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne annexés à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.